

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1180 DECISIONS CONCERNANT LES MINISTÈRES

n° 1180

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

13 juillet 1966

Numéro JO

n° 8 du 01/08/1966

Date du numéro

1 août 1966

TEXTE INTÉGRAL

Une somme de deux cent mille francs Djibouti (200.000 F.D.) est mise à la disposition de M. Jean Gabriel, premier adjoint au Commandant de Cercle, Président de la Commission des Fêtes. Un mandat de même montant sera établi en son nom à charge par lui de fournir au Trésorier-Payeur de la Côte Française des Somalis toutes les justifications de l'emploi de cette somme. Cette dépense est imputable au

chapitre 9, article 6, paragraphe 5 du Budget local, exercice 1966.